

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	RENOLIT ST 80 NLGI 2 1/2
Autres moyens d'identification	Aucune information disponible.
Usage recommandé:	Graisse de Lubricating
Restrictions d'emploi:	Utilisation industrielle seulement

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

Nom de la société: Fuchs Lubricants Co.
 Adresse: 17050 Lathrop Avenue
 Harvey, Illinois 60426
 Téléphone: 708-333-8900
 Télécopie: 708-333-9180

Personne à contacter: EHS Department
 E-mail: sds@fuchs.com

Numéro d'appel d'urgence: 708-333-8900 (Bus. hrs) 800-255-3924 (24 hrs)

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Sensibilisateur de la peau Catégorie 1

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aigüe, orale	12.53 %
Toxicité aigüe, dérmale	13.06 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	16.6 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	14.96 %

% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue

Éléments d'étiquetage

Symbole de Danger:



Mention d'Avertissement: Attention

Mention de Danger: Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de Prudence

Prévention: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage: Garder sous clef.

Evacuation: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH: Aucun(e).

3. Composition/informations sur les composants

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	huile minérale,	64742-52-5	65 - 85%
Zinc oxide	Zinc oxide,	1314-13-2	0.5 - 1.5%
Titanium dioxide	Titanium dioxide,	13463-67-7	0.1 - 1%
huile minérale	huile minérale,	64741-88-4	0.1 - 1%
Phosphoric acid esters/amine salt	Phosphoric acid esters/amine salt,		0.1 - 1%
dioxyde de silicium	Amorphous silica,	7631-86-9	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.
Inhalation:	Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Contact avec la Peau:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Contact oculaire:	Rincer avec soin à l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:	Aucune information disponible.
Dangers:	Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Consulter un médecin en cas de symptômes.
--------------------	---

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée, brouillard, CO₂, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

Dangers spécifiques dus au produit chimique: La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnelle approprié. N'exposez pas à la chaleur intense comme le produit peut développer et pressuriser le récipient. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Éviter tout contact avec des agents comburants. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (05 2013)
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités - Poussières et brouillards inhalables.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail, Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (04 2022)
Zinc oxide - Respirable.	TWA	2 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
Zinc oxide - Respirable.	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
	STEL	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
Zinc oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	2 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11

			2010)
Zinc oxide - Fraction respirable et poussières ou émanations.	8 HR ACL	2 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
Zinc oxide - Poussière alvéolaire	TWA	2 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (03 2020)
	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (03 2020)
Titanium dioxide	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
Titanium dioxide	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
Titanium dioxide	8 HR ACL	10 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	20 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)

Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
Titanium dioxide - Particules fines respirables	TWA	2.5 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (01 2022)
Titanium dioxide - Particules nanométriques respirables	TWA	0.2 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (01 2022)
huile minérale - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
huile minérale - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015)
huile minérale - Poussières et brouillards inhalables.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (04 2022)
dioxyde de silicium - Total	TWA	4 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
dioxyde de silicium - Respirable.	TWA	1.5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
dioxyde de silicium	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
dioxyde de silicium - Poussière alvéolaire	TWA	6 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
dioxyde de silicium - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020)
dioxyde de silicium - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020)
dioxyde de silicium - particules inhalables	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
dioxyde de silicium - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
dioxyde de silicium - Fraction inhalable.	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
dioxyde de silicium - particules alvéolaires	TWA	3 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
dioxyde de silicium - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (03 2020)
dioxyde de silicium - particules inhalables	TWA	10 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (01 2021)
dioxyde de silicium - particules alvéolaires	TWA	3 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (01 2021)

Contrôles Techniques Appropriés Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la Peau
Protection des Mains: Aucune information disponible.

Autres: Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire de la société.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État: solide

Forme: Graisse

Couleur: Beige

Odeur: Légère, Pétrole/solvant

Seuil de perception de l'odeur: Aucune information disponible.

pH: Aucune information disponible.

Point de fusion/point de congélation: Aucune information disponible.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition: Aucune information disponible.

Point d'éclair: 210 °C

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz): Aucune information disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%): Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité - inférieure (%): Aucune information disponible.

Limites d'explosivité - supérieure: Aucune information disponible.

Limites d'explosivité - inférieure: Aucune information disponible.

Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	0.94
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	> 22 mm ² /s (40 °C, estimé)
VOC:	3.8 % (Method 24)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Non réactif pendant l'utilisation normale.
Stabilité chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	Aucun(e)(s) dans les conditions normales.
Conditions à éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
Matières incompatibles:	Aucune information disponible.
Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Ce produit contient une faible concentration de dioxyde de titane qui est lié à la matrice du produit. En conséquence, il n'est pas prévue d'exposition aux particules/poussières aéroportées de TiO ₂ .
Contact avec la Peau:	Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou une irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire:	Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Aucune information disponible.
--------------------	--------------------------------

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: ETAmél: 2000 - 5000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: ETAmél: 2000 - 5000 mg/kg

Inhalation

Produit: Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicité

Produit: Ce produit contient une faible concentration de dioxyde de titane qui est lié à la matrice du produit. En conséquence, il n'est pas prévue d'exposition aux particules/poussières aéroportées de TiO₂.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Titanium dioxide Évaluation globale : 2B. Peut-être cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Titanium dioxide

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucune information disponible.

In vivo
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration
Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: <** Phrase language not available: [FR] CUST - ARI024000007540 **>
Irritation des voies respiratoires inférieures Irritation de la peau Atteinte du système nerveux central Irritation de l'oeil Irritation des voies respiratoires supérieures <** Phrase language not available: [FR] CUST - ARI024000011486 **> <** Phrase language not available: [FR] CUST - ARI024000007490 **> <** Phrase language not available: [FR] CUST - ARI024000007231 **> <** Phrase language not available: [FR] CUST - ARI024000007325 **> Sensibilisation cutanée <** Phrase language not available: [FR] CUST - ARI024000011459 **> Œil (cataracte) Sang (anémie hémolytique)

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol:

Aucune information disponible.

Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition, qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

Emballages Contaminés: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

TDG

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations fédérales du Canada
Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Identité Chimique

Zinc oxide
Naphthalene

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)
Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)
Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée
NPRI PT5 Non réglementé

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)
CAD PSL2 Zinc oxide Énuméré

Gaz à effet de serre
Non réglementé

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication: 04/12/2024

Date de Révision: 04/10/2024

Version n°: 1.3

Autres Informations: Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.